NATIONS UNIES

EP

UNEP/GC.27/4

Distr.: générale
28 novembre 2012

Français
Original : anglais

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Vingt-septième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement
Nairobi, 18-22 février 2013
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions de politique générale : état de l'environnement

Gestion des produits chimiques et des déchets

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport des informations sur l'application de la décision 25/5 relative à la gestion des produits chimiques, y compris le mercure, et de la décision 26/3 relative à la gestion des produits chimiques et des déchets. Il est divisé en cinq sections (III à VII) correspondant aux cinq parties de la décision 26/3, qui porte sur le plomb et le cadmium; le mercure; la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques; la gestion des déchets, y compris la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques; et les dispositions finales.

I. Mesures que pourrait prendre le Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration pourrait envisager d'adopter la décision suggérée par le Directeur exécutif. Cette décision sera présentée séparément au Comité des représentants permanents, qui pourra s'en inspirer pour préparer le projet de décision à soumettre au Conseil pour examen.

II. Rappel

2. Le présent rapport a été établi comme suite aux décisions 25/5 relative à la gestion des produits chimiques, y compris le mercure, et 26/3 relative à la gestion des produits chimiques et des déchets. Dans sa décision 25/5, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement demandait au Directeur exécutif de lui présenter, à ses vingt-sixième et vingt-septième sessions ordinaires, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de cette décision. Par suite, un rapport a été soumis au Conseil, à sa vingt-sixième session (UNEP/GC.26/5/Rev.1), dressant le bilan des progrès dans l'application de la décision 25/5 jusqu'à la vingt-sixième session. Le présent rapport dresse le bilan des progrès accomplis dans l'application de la décision 25/5 depuis la vingt-sixième session, comme suite à la décision 26/3. Il présente au Conseil des informations visant à l'aider dans ses délibérations. Les sections III à VII, qui correspondent aux cinq parties de la décision 26/3 demandant la soumission de rapports au Conseil, portent sur le plomb et le cadmium; le mercure; la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques; la gestion des déchets, y compris des déchets d'équipements électriques et électroniques; et les dispositions finales.

3. L'attention est appelée sur le document paru sous le titre *The Global Atmospheric Mercury Assessment 2012: Sources, Emissions and Transport* (UNEP/GC.27/INF/14), où l'on trouvera des informations supplémentaires complétant utilement le présent rapport.

III. Activités menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement comme suite à la section I de la décision 26/3 concernant le plomb et le cadmium

4. Dans la section I de sa décision 26/3, le Conseil d'administration a demandé au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de prendre un certain nombre de mesures concernant le plomb et le cadmium, sous réserve des ressources disponibles, comme indiqué aux paragraphes 7, 8, 11 et 12 de cette décision. Les informations présentées ci-dessous aux paragraphes 5 à 19 font suite à cette demande.

A. Activités du PNUE concernant le plomb et le cadmium

5. Le Conseil d'administration a réaffirmé, dans plusieurs de ses décisions, l'intérêt de la communauté internationale à réduire les risques que posent le plomb et le cadmium pour la santé humaine et l'environnement.[1] En réponse, le PNUE a mis en place un projet consacré aux risques posés par une exposition au plomb et au cadmium. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du sous-programme sur les substances nocives et les déchets dangereux pour la période 2010-2013, a pour but de réduire l'utilisation du plomb et du cadmium dans les produits essentiels et les secteurs industriels où les risques d'exposition sont particulièrement préoccupants.

6. Le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres a continué d'axer ses activités sur six pays où l'essence au plomb est toujours utilisée, à savoir l'Afghanistan, l'Algérie, l'Iraq, le Myanmar, la République populaire démocratique de Corée et le Yémen, dans le but d'encourager ces pays à se fixer des délais précis pour éliminer l'essence au plomb. Ces six pays ont tous introduit l'essence sans plomb, dont l'usage s'est répandu. En 2011-2012, trois manifestations nationales et une manifestation sous-régionale ont eu lieu en Algérie, en Iraq et en République populaire démocratique de Corée. Par suite, l'Algérie s'est donnée jusqu'en mars 2014 pour éliminer l'essence au plomb et l'Iraq jusqu'en 2015.

7. Le Centre d'échange du Partenariat est abrité par le PNUE et, depuis son ouverture lors du Sommet mondial pour le développement durable, en 2002, plus de 100 pays ont bénéficié d'un soutien pour les aider à éliminer l'essence au plomb.

[1] Décisions 21/6, 22/4 (section III), 23/9 (section III), 24/3 (section III), 25/5 (section II) et 26/3 (section I).

8. Une étude des bienfaits mondiaux qui résulteraient de l'élimination de l'essence au plomb[2] est parue en décembre 2011 avec l'appui du PNUE. Selon cette étude, les efforts visant à éliminer l'essence au plomb dans le monde permettraient d'éviter 1,2 million de décès par an; la contribution à l'économie mondiale qui résulterait de cette élimination s'élèverait à 2 400 milliards de dollars (soit 4 % du produit intérieur brut mondial).

9. En Sierra Leone, l'Agence pour la protection de l'environnement a pu, grâce à l'assistance technique et à un financement du PNUE fournis par l'intermédiaire du Service post-conflit et de gestion des catastrophes, superviser le nettoyage de près de 12 000 litres de tétra éthyle de plomb, une substance dangereuse extrêmement toxique.

10. À sa deuxième session, tenue à Genève du 11 au 15 mai 2009, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a approuvé le lancement d'un partenariat mondial pour l'élimination des peintures au plomb comme suite au paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et comme contribution à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Le PNUE et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont été invités, compte tenu de leurs mandats respectifs et dans la limite des ressources disponibles, à assurer le secrétariat de ce partenariat mondial, appelé Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb. L'Alliance a pour principale mission d'éviter l'exposition des enfants aux peintures au plomb et de réduire au minimum l'exposition des travailleurs à ce type de peinture. A terme, l'objectif plus vaste est d'éliminer la fabrication et la vente des peintures au plomb et donc d'éliminer complètement les risques posés par ces peintures.

11. Le PNUE a facilité la réalisation d'études sur les thèmes suivants : « Utilisations actuelles et futures des peintures et teintures au plomb dans la région Asie-Pacifique » (en collaboration avec l'Institut national des sciences et des techniques industrielles avancées, au Japon) et « Appui à l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb : analyse de peintures dans neuf pays » (en collaboration avec le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants).

12. À sa troisième session, tenue à Nairobi du 17 au 21 septembre 2012, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a noté que les peintures au plomb étaient une importance source d'exposition des enfants à cette substance et pris note des informations fournies par les études scientifiques sur le plomb et le cadmium; elle n'a cependant pas abordé la question des risques posés par le plomb à l'échelle nationale, régionale et mondiale. La Conférence a également adopté une résolution globale sur les questions de politique générale émergentes encourageant les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé à apporter leur concours aux travaux de l'Alliance mondiale et à lui apporter une assistance technique et financière dans la mesure du possible.

13. Les travaux en cours et les progrès accomplis portent sur l'achèvement du cadre opérationnel de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, la mise en place de dispositions institutionnelles, et la conclusion d'un accord interorganisations définissant la portée de la coopération entre le PNUE et l'OMS et leurs responsabilités respectives. Par ailleurs, un groupe consultatif provisoire a été mis en place pour examiner les questions d'ordre général, revoir les mesures prises, promouvoir de nouvelles mesures, et suivre les progrès accomplis.

14. À sa première réunion, tenue à Genève en mai 2010, l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb a défini des buts et objectifs généraux et établi des plans de travail pour les domaines d'intervention prioritaires. À sa deuxième réunion, tenue à Bangkok en juillet 2012, la Conférence a été l'occasion d'accueillir de nouveaux contribuants et des contribuants potentiels et de discuter des possibilités de coopération dans le cadre d'activités visant à éliminer les peintures au plomb.

15. Le plan d'activités de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb a été achevé. Il définit des stratégies, des objectifs clairs assortis de délais précis, ainsi que des indicateurs de progrès, et il envisage des moyens qui pourraient permettre à l'Alliance d'atteindre ses buts et objectifs.

16. Au nombre des activités qui n'ont pu être achevées faute d'un soutien financier suffisant figurent certaines activités de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, le lancement d'un partenariat sur le plomb et le cadmium, et la convocation d'une réunion du groupe de travail sur le plomb et le cadmium.

[2] T. H. Hatfield and P. L. Tsai, « Global benefits from the phase-out of leaded fuel », *Journal of Environmental Health*, décembre 2011.

B. Financement disponible pour l'application de la décision

17. Au 1er octobre 2012, les contributions versées en 2011-2012 par les Gouvernements norvégien et suédois pour donner suite à la décision, d'un montant de 290 024 dollars environ, avaient été allouées à un projet visant à faire face aux risques posés par l'exposition au plomb et au cadmium dans le cadre du sous-programme du PNUE relatif aux substances nocives et aux déchets dangereux.

18. Le Gouvernement thaïlandais a contribué en accueillant la deuxième réunion de l'Alliance mondiale en juillet 2012.

19. En 2011-2012, le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres a reçu de l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA), du Gouvernement norvégien et de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement des contributions totalisant 236 568 dollars pour faciliter l'organisation de manifestations nationales et sous-régionales sur l'élimination de l'essence au plomb. Le Partenariat a en outre reçu de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis, de la Commission européenne, de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, et de la Fondation FIA pour l'automobile et la société, des contributions totalisant 1 522 940 dollars destinées à appuyer des activités visant à promouvoir des carburants et des véhicules propres dans les pays en développement et les pays à économie en transition, notamment en éliminant les peintures au plomb. Ceci porte le montant total reçu par le Partenariat depuis son commencement à 12 778 927 dollars.

IV. Activités menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement comme suite à la section II de la décision 26/3 concernant le mercure

A. Négociations sur un instrument international juridiquement contraignant

20. Au paragraphe 26 de sa décision 25/5, le Conseil d'administration a demandé au Directeur exécutif de convoquer un comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, qui commencerait ses travaux en 2010 en vue de les achever avant la vingt-septième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement en 2013.

21. Le rapport du Directeur exécutif sur la gestion des produits chimiques, y compris le mercure (UNEP/GC.26/5/Rev.1 et Add.1), présentait les progrès accomplis jusque fin janvier 2011, y compris les avancées réalisées à la deuxième session du Comité de négociation intergouvernemental. On trouvera dans le présent rapport un compte rendu des activités menées en 2011 et en 2012.

22. Les négociations sur le mercure se sont échelonnées sur quatre sessions du Comité de négociation intergouvernemental. La cinquième et dernière session se déroulera du 13 au 18 janvier 2013, avant la vingt-septième session ordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

23. La troisième session du Comité s'est tenue à Nairobi du 31 octobre au 4 novembre 2011, au siège du PNUE. Le Comité a examiné un projet de texte complet pour l'instrument sur le mercure, tenant compte des observations faites à la deuxième session ainsi que des communications reçues après la deuxième session. Le Comité a demandé que les travaux se poursuivent pendant la période intersessions, y compris la convocation d'une réunion d'experts sur les ressources financières et l'assistance technique, qui s'est tenue à Inárcs (Hongrie) du 11 au 13 avril 2012 (voir le document (UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/8)).

24. Le processus de négociation a été noté par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a conclu ses travaux juste avant la convocation de la quatrième session du Comité. La Conférence s'est félicitée de ces négociations en souhaitant qu'elles aboutissent.

25. La quatrième session du Comité a été accueillie par le Gouvernement uruguayen à Punta del Este (Uruguay) du 27 juin au 2 juillet 2012 (voir le document UNEP(DTIE)/Hg/INC.4/8)).

26. À sa quatrième session, le Comité a demandé que, dans le cadre des travaux intersessions, le Président du Comité prépare une version du projet d'instrument sur le mercure proposant un compromis visant à rapprocher les différentes positions prises par les Parties à la quatrième session. Le Comité a en outre convenu que le secrétariat préparerait le projet d'éléments de l'Acte final qui serait adopté par la Conférence diplomatique anticipée lors de laquelle l'instrument sur le mercure serait ouvert à la signature. Le Comité a également convenu que le secrétariat étudierait, en coopération avec l'OMS, dans quelle mesure les dispositions du projet d'instrument sur le mercure reprenaient le

contenu de l'article 20 bis du projet de texte, et de préparer un rapport indiquant les résultats de son analyse.

27. Le Comité examinera le texte du Président à sa cinquième session. La prochaine session du Comité suivant sa cinquième session sera la Conférence préparatoire précédant immédiatement la Conférence diplomatique, prévue au Japon en octobre 2013.

28. Selon les estimations actuelles, chaque session coûterait entre 1,05 et 1,3 million de dollars, en fonction du lieu où elle se tient. Le coût total des cinq sessions du Comité et de la Conférence diplomatique est évalué à 6,5 millions de dollars environ. Ces dépenses sont couvertes par les contributions en espèces et en nature des gouvernements, y compris ceux qui ont offert d'accueillir une session; elles ne comprennent pas les dépenses locales liées à la tenue de réunions hors d'un siège de l'Organisation des Nations Unies, telles que les dépenses afférentes au centre de conférences accueillant la réunion, qui sont prises en charge par le Gouvernement du pays hôte, ou l'organisation qui a choisi d'accueillir la réunion. En outre, des dépenses supplémentaires ont été encourues à divers titres : rémunération et frais de voyage du personnel de secrétariat, assistance d'experts pour la préparation des documents, communications, campagnes d'information, réunions du Bureau et réunions régionales préparatoires. Ces dépenses supplémentaires sont évaluées à 8 millions de dollars environ pour la période 2010-2013.

29. Au paragraphe 33 de la décision 25/5, le Conseil d'administration priait le Directeur exécutif d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à participer effectivement aux travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée et du Comité de négociation intergouvernemental.

30. Des consultations régionales ont eu lieu, à la demande de différents groupes régionaux, pour aider les gouvernements à se préparer aux négociations. Ces consultations ont été rendues possibles grâce aux contributions financières d'un certain nombre de donateurs. Durant la période sur laquelle porte le présent rapport, des réunions régionales de préparation aux négociations ont eu lieu pour la région Afrique (à Ouagadougou en septembre 2011 et à Pretoria en mai 2012), pour la région Asie-Pacifique (à Kobe (Japon) en septembre 2011 et à Kuala Lumpur en mai 2012), pour la région d'Europe centrale et d'Europe orientale (à Brno (République tchèque) en octobre 2011 et à Lodz (Pologne) en mai 2012) et pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes (à Panama en septembre 2011 et à Brasilia en mai 2012). Des consultations régionales auront également lieu pour préparer la cinquième session du Comité de négociation intergouvernemental. Des dispositions ont été prises pour que les groupes régionaux se réunissent immédiatement avant chaque session du Comité.

B. Activités intérimaires visant à réduire les risques que pose le mercure pour la santé humaine et l'environnement

31. Au paragraphe 36 de la décision 25/5, le Conseil d'administration demandait au Directeur exécutif de mettre à jour le rapport de 2008 paru sous le titre *The Global Atmospheric Mercury Assessment: Sources, Emissions and Transport.* En réponse à cette demande, le PNUE a collaboré avec le groupe de travail du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, du Conseil de l'Arctique, à la rédaction d'un rapport technique puis, sur cette base, à l'établissement du rapport demandé par le Conseil d'administration, qui est un résumé à l'intention des décideurs. Ce rapport analyse les émissions atmosphériques, et plus particulièrement les émissions anthropiques; l'évolution des émissions; et les résultats des dernières recherches sur la propagation dans l'atmosphère, la modélisation et la formation de dépôts de mercure (UNEP/GC.27/INF/14). Le rapport technique de référence détaillé, qui est un rapport scientifique entièrement référencé, est paru sous le titre « Technical Background Report to the Global Mercury Assessment 2012 »; ce rapport forme la base du résumé soumis au Conseil d'administration. L'élaboration de ce rapport a été financée par les Gouvernements canadien, danois, japonais, norvégien et suédois, ainsi que par l'Union européenne et le Conseil des ministres des pays nordiques. Pour produire l'évaluation mondiale des émissions de mercure, des efforts considérables ont été faits pour obtenir la participation plus vaste d'experts nationaux de diverses régions. Il convient de noter que différentes méthodes ont été utilisées pour extrapoler certaines composantes des émissions qui n'étaient pas directement comparables entre les rapports de 2008 et 2012.

32. Les progrès accomplis dans le cadre du Partenariat mondial sur le mercure, parrainé par le PNUE, ont été notés au paragraphe 19 de la décision 26/3, et les gouvernements et autres parties prenantes ont été invités à continuer d'apporter leur soutien et leurs contributions au Partenariat. Entre le 1er janvier 2009 et le 30 juin 2012, le nombre des membres du partenariat est passé de 23 partenaires officiels à 111.

33. Le rapport du groupe consultatif du Partenariat mondial sur le mercure au Directeur exécutif, qui décrit l'ensemble des progrès accomplis pendant la période allant de juillet 2010 à juin 2012 peut être consulté sur le site du Partenariat. Ce rapport fournit des renseignements détaillés sur les activités du Partenariat dans tous ses domaines d'activité.

34. Outre le soutien direct qu'il a apporté au Partenariat mondial sur le mercure pendant la période 2010-2012, le PNUE a fait traduire en espagnol et en français une pochette d'information sur le mercure, parue sous le titre original « Mercury – a priority for action » et en français sous le titre « Le mercure – une priorité pour l'action ». Il a élaboré un document de synthèse intitulé « Mercury knowledge and gaps in the Africa region »; appuyé l'expansion de la base de données sur le mercure de la Veille sur le mercure gérée par l'organisation Artisanal Gold Council; et facilité l'élaboration d'une série de documents : « Squeezing gold from a stone », « Reducing mercury use in artisanal and small-scale gold mining: a practical guide », «Analysis of formalization approaches in the artisanal and small-scale gold mining sector ». Le Partenariat a aussi diffusé toute une gamme de matériels d'information.

35. En s'appuyant sur les rapports produits dans le cadre des projets régionaux de stockage du mercure menés par le PNUE en 2010 dans la région Asie-Pacifique et dans la région de l'Amérique latine, le PNUE a mené à bien un projet national de stockage et d'élimination en Argentine et en Uruguay en 2011. Ce projet, qui a bénéficié de l'appui du Gouvernement norvégien, a permis d'évaluer les cadres législatifs et réglementaires nationaux et de répertorier les installations de traitement des déchets dangereux qui pourraient servir temporairement d'installations de stockage du mercure. Ce projet a débouché sur l'établissement de plans d'action nationaux pour le stockage et l'élimination sans danger du mercure, dans les deux pays. Un projet analogue est en cours au Panama et au Mexique. En 2011, le PNUE a aussi exécuté des projets pilotes et des projets d'élimination dans trois types d'environnement : dans le secteur industriel (production de chlore-alcali en Uruguay); dans le secteur ménager et communautaire (en Chine); et dans le secteur de la santé. Ces projets ont débouché sur l'élaboration de directives et matériels de sensibilisation concernant le stockage et l'élimination sans danger du mercure, qui pourraient être reproduits dans d'autres pays.

36. Le PNUE a continué d'apporter son soutien au Kirghizistan pour l'aider dans sa transition à des exploitations minières ne faisant pas appel à du mercure, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Ce projet a pour but de réduire les risques que pose l'exploitation minière au mercure pour la santé humaine et l'environnement et de faciliter la transition économique et sociale à des activités économiques moins dangereuses. En novembre 2011, le Gouvernement norvégien a fourni 4,8 millions de couronnes norvégiennes à l'appui du volet environnemental de ce projet. Un projet de moyenne envergure a été approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en juillet 2012, pour un budget total de 944 000 dollars.

37. S'agissant des produits manufacturés contenant du mercure, le PNUE a commandité un rapport sur les aspects économiques de la conversion de ces produits et fourni une assistance au projet « GEF en.lighten », qui a pour but d'amener les marchés à proposer des systèmes d'éclairage efficaces, comme par exemple des lampes fluorescentes compactes à faible teneur en mercure. Le PNUE mène actuellement, en collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires, un projet qui démontrera comment éliminer progressivement les amalgames dentaires au mercure au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

38. Un atelier de formation à l'utilisation de l'Outil pour l'identification et la quantification des rejets de mercure, mis au point par le PNUE, s'est tenu à Nairobi en septembre 2011 à l'intention des représentants de dix pays africains. Cette formation a été suivie d'un appui technique à ces pays, qui a permis de dresser l'inventaire des rejets de mercure dans neuf d'entre eux. Ces travaux ont été financés par le Gouvernement norvégien et co-financés par le Gouvernement suisse par l'intermédiaire de l'UNITAR. Avec l'assistance du Conseil des ministres des pays nordiques, l'Outil a été révisé en 2011. Le PNUE a entrepris de constituer un portefeuille de projets nationaux et régionaux en vue de le soumettre au FEM pour financement; ces projets porteront sur l'établissement d'inventaires des rejets de mercure et l'élaboration de plans d'action nationaux visant à réduire ces rejets.

39. Le PNUE a entamé des projets sous-régionaux en Bolivie, au Cambodge, au Pérou et aux Philippines, avec l'appui du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, afin d'améliorer les moyens dont disposent ces pays pour faire face aux problèmes de santé et d'environnement posés par l'utilisation du mercure pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Ces projets ont eu pour principal résultat l'établissement de plans stratégiques nationaux multipartites visant à réduire l'utilisation du mercure dans les exploitations minières artisanales et à petite échelle de l'or. Un forum mondial s'est tenu à Manille,

en décembre 2010, sous les auspices du PNUE, pour débattre de modes d'exploitation appropriés pour ces types de mines.

40. Le PNUE a lancé, en Indonésie, un projet de formation et de transfert de technologie portant sur l'utilisation de mercure dans les exploitations minières et à petite échelle de l'or, financé par l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis. Un atelier national réunissant des représentants ministériels, des mineurs, des associations de mineurs, des instituts universitaires et d'autres parties prenantes s'est déroulé, dans le cadre de ce projet, en décembre 2011.

41. Le PNUE travaille actuellement avec quatre pays à l'élimination des émissions fortuites de mercure résultant de la combustion de charbon pour la production d'électricité, grâce à un financement de l'Union européenne et avec l'assistance de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis. Le PNUE a entrepris, avec le Clean Coal Centre de l'Agence internationale de l'énergie, de mettre au point un guide qui indique comment réduire les émissions de mercure rejetées par les centrales au charbon en optimisant les systèmes existants. Grâce un autre financement de l'Union européenne et du Gouvernement américain, le PNUE engagera des activités analogues pour le secteur des centrales au charbon en Indonésie, en Thaïlande et auViet Nam.

C. Financement pour l'application de la décision

42. Suite à l'adoption de la décision 26/3, le PNUE a invité les gouvernements à apporter leur soutien technique et financier à l'application de la décision.

43. En 2011, des contributions et des annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le mercure et autres métaux, totalisant 3 358 883 dollars, ont été reçues des gouvernements de plusieurs pays (Allemagne, Belgique, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Japon, Norvège, Suède, Suisse). Une contribution de 1 million d'euros a également été faite par la Commission européenne et de 57 302 dollars par le Conseil des ministres des pays nordiques, à l'appui des négociations sur le mercure.

44. Au 1er novembre 2012, des annonces de contributions totalisant 3 625 464 dollars avaient été faites par les gouvernements de plusieurs pays (Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Japon, Norvège, Suède, Suisse, Uruguay). Un financement supplémentaire de 950 000 euros a été versé par la Commission européenne pour des travaux intersessions portant sur l'assistance technique et financière, demandés par le Comité de négociation intergouvernemental à sa troisième session, ainsi que pour des activités sur le mercure portant sur le rapport d'évaluation et l'établissement des inventaires. En outre, des annonces de contributions d'un montant de 300 000 dollars canadiens ont été faites par le Canada. Un financement supplémentaire de 50 000 dollars a été fourni par le secrétariat du FEM pour les consultations régionales préparatoires à la quatrième session.

45. Le Gouvernement français a financé intégralement un poste d'Administrateur auxiliaire pour une période de deux ans commençant en juillet 2010 et continue de financer partiellement ce poste depuis juillet 2012. Le Gouvernement espagnol finance partiellement le poste d'un Administrateur auxiliaire qui a commencé à travailler avec l'équipe des négociateurs en février 2012.

46. Le Gouvernement uruguayen a pris en charge la totalité des dépenses locales de la quatrième session du Comité de négociation intergouvernemental et une partie des surcoûts afférents à la tenue de la session hors d'un siège de l'Organisation des Nations Unies.

V. Appui fourni par le Programme des Nations Unies pour l'environnement comme suite à la section III de la décision 26/3 relative à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

A. Introduction

47. Dans la section III de sa décision 26/3, le Conseil d'administration a demandé instamment au PNUE de poursuivre la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, s'agissant en particulier des questions de politique générale et des éléments de son programme de travail liés aux aspects environnementaux de l'Approche stratégique, y compris les activités d'intégration, l'évaluation des coûts économiques et sociaux imputables à une mauvaise gestion des produits chimiques, et l'évaluation des instruments économiques qui permettent d'internaliser les coûts externes associés aux produits chimiques. Dans cette décision, le Conseil se félicitait de l'engagement plus actif du secteur de la santé à l'Approche stratégique et exhortait les

gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et autres intéressés en mesure de le faire à apporter des contributions en espèces et en nature à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, y compris par le biais du Programme de démarrage rapide, du secrétariat et du programme de travail du PNUE.

48. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les Chefs d'État et de Gouvernement ont plaidé pour la mise en œuvre efficace et le renforcement de l'Approche stratégique dans le cadre d'un système robuste, cohérent, efficace et efficient pour la gestion rationnelle des produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris pour relever les défis émergents, et ils ont encouragé l'intensification de la coordination et de la coopération entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et l'Approche stratégique.

B. Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

49. Le PNUE joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique en promouvant et en exécutant des activités portant sur les aspects environnementaux de l'Approche stratégique, en tant qu'organisme participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques. En outre, le PNUE assure, avec le l'OMS, le secrétariat de l'Approche stratégique; le PNUE fournit également des services d'administration au Programme de démarrage rapide.

C. Activités du secrétariat de l'Approche stratégique

50. Les principales fonctions du secrétariat consistent à desservir les sessions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, les réunions régionales et les réunions des organes subsidiaires de l'Approche stratégique, notamment les réunions afférentes au fonctionnement du Programme de démarrage rapide. En outre, le secrétariat administre le Programme de démarrage rapide proprement dit en fournissant une assistance technique aux pays et autres parties prenantes et en s'occupant de l'examen et du suivi des projets. En juin 2012, plus de 31 millions de dollars avaient été mis à la disposition du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide, appuyant 146 projets au titre du Programme, dont la gestion est assurée par le secrétariat. Le Programme a permis de fournir une assistance technique à 105 pays pour les aider dans la réalisation de profils nationaux et d'évaluations des capacités dans le domaine des produits chimiques, la mise au point de méthodes d'évaluation des risques, l'application des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques, l'introduction de solutions de remplacement non chimiques et le renforcement des institutions nationales en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques. Au nombre des bénéficiaires de ces projets figuraient 54 pays parmi les moins développés et les petits États insulaires en développement.

D. Troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

51. La troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a été un important jalon dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, au cours de laquelle ont été adoptées plusieurs résolutions couvrant quelques-unes des questions abordées ci-dessous.

52. La Conférence a examiné et évalué, pour la première fois, les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique depuis 2006, en se servant des 20 indicateurs choisis à la deuxième session, en mai 2009. Les travaux portant sur les questions de politique générale émergentes et le Programme de démarrage rapide ont été cruciaux dans les progrès de la mise en œuvre, tout comme les efforts consentis par les industries du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion des produits chimiques.

53. La Conférence a convenu d'inclure dans le Plan d'action mondial, comme nouveaux domaines d'activité, les nanotechnologies et les nanomatériaux, ainsi que les substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques; et elle a adopté une résolution globale appuyant de nouvelles mesures de collaboration concernant les peintures au plomb, les substances chimiques présentes dans les produits manufacturés, les substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques, et les nanotechnologies et nanomatériaux. La Conférence a également convenu de nouvelles mesures de collaboration sur la gestion des composés perfluorés et la transition à des produits plus sûrs, et décidé de prendre des mesures de coopération sur les perturbateurs endocriniens, dans le but de mieux faire connaître et comprendre les problèmes aux décideurs et autres parties prenantes.

54. Comme suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, demandant le renforcement de l'Approche stratégique, la Conférence a décidé, à sa troisième session, de repousser la date limite pour les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide, prévue en 2015. La Conférence a examiné le projet de proposition du Directeur exécutif pour une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et demandé que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques fasse partie de toute approche de cette nature visant à assurer le financement à long terme pour le groupe des produits chimiques et des déchets. La Conférence a invité le Directeur exécutif et le Conseil d'administration à se pencher sur la nécessité de prêter davantage attention aux considérations financières mentionnées au paragraphe 19 de la Stratégie politique globale dans le contexte du groupe sur les produits chimiques et les déchets à la lumière des débats consignés dans le rapport de la troisième session de la Conférence. La Conférence a en outre invité le Fonds pour l'environnement mondial à prendre en compte, dans sa sixième reconstitution, les priorités et activités recensées dans l'Approche stratégique, pour appuyer la réalisation de ses objectifs.

55. La Conférence a également convenu d'adopter la stratégie sur le renforcement de l'engagement du secteur des soins de santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et demandé à l'OMS de présenter à chaque session de la Conférence, à partir de la quatrième session, en collaboration avec le secrétariat, un rapport sur la mise en œuvre de cette stratégie.

56. La Conférence s'est félicitée des contributions apportées par le PNUE et l'OMS en finançant, respectivement, un poste P-5 et un poste P-4, mais a pris note du retrait de l'appui fourni par l'OMS par suite de contraintes financières et demandé à l'OMS de continuer de soutenir les travaux du secrétariat, dans ses domaines de compétences, en réaffectant un membre de son personnel au poste vacant. La Conférence a également appelé l'attention des gouvernements sur les besoins de financement mentionnés dans le budget indicatif et invité le Directeur exécutif du PNUE à soumettre ces informations au Comité des représentants permanents.

57. Suite à l'appel lancé par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en faveur d'une intensification des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement portant sur les produits chimiques et les déchets, la Conférence a invité le Coordonnateur du secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et le Secrétaire exécutif conjoint des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm à intensifier encore les synergies entre leurs Centres d'échanges respectifs.

58. Suite à la réaffirmation par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de l'objectif fixé pour 2020 pour la gestion rationnelle des produits chimiques, un dialogue de haut niveau s'est engagé pendant la Conférence pour offrir aux parties prenantes l'occasion d'échanger des idées sur la voie à suivre pour renforcer l'Approche stratégique en vue d'atteindre plus efficacement l'objectif fixé pour 2020 et de donner de nouvelles orientations en vue de sa réalisation.

E. Activités relatives à la mise en œuvre de l'Approche stratégique

59. La plupart des volets du sous-programme sur les substances nocives et les déchets dangereux du programme de travail du PNUE portent sur les objectifs prioritaires de l'Approche stratégique.

60. Le PNUE dirige les travaux qui portent sur les questions de politique générale touchant les substances chimiques présentes dans les produits manufacturés, et les peintures au plomb, comme convenu par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session. Le PNUE a présenté à la Conférence, à sa troisième session, dans le cadre du projet relatif aux substances chimiques présentes dans les produits manufacturés, un rapport sur les activités menées dans le cadre de ce projet. La Conférence a adopté des recommandations en vue d'actions futures, ébauchant ainsi les travaux pour la période intersessions 2013-2015, qui seront axés sur l'élaboration par le PNUE d'un programme volontaire sur les substances chimiques présentes dans les produits manufacturés, en vue de faciliter l'échange d'informations sur ces substances pendant toute la durée du cycle de vie des produits. Le PNUE se chargera, plus précisément : a) de définir les rôles et responsabilités des principaux groupes de parties prenantes dans l'échange d'informations; b) d'élaborer des directives sur les types d'informations qui pourraient être transférés et sur les modalités d'accès à ces informations et d'échange d'informations; et c) lancer des projets pilotes pour démontrer comment appliquer ces directives dans la pratique. S'agissant des peintures au plomb, le PNUE continue d'appuyer l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb en collaboration avec l'OMS. Durant la période intersessions 2013-2015, les travaux porteront essentiellement sur la réalisation des objectifs à court terme énoncés dans le plan d'activités de l'Alliance mondiale. Le PNUE participe également aux travaux concernant les substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques; ces activités sont énumérées ci-dessous dans la section VI.

61. À sa troisième session, la Conférence a également convenu d'entreprendre les travaux sur les perturbateurs endocriniens proposés par le PNUE en collaboration avec l'OMS. Ces travaux, qui seront entrepris pendant la période intersessions précédant la quatrième session de la Conférence, viseront à faire en sorte que les décideurs et autres parties prenantes prennent conscience des problèmes et les comprennent mieux.

62. Comme suite à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le PNUE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont établi le Groupe mondial sur les composés perfluorés, mécanisme essentiel pour rassembler et échanger des informations sur les produits chimiques afin de faciliter la transition vers des solutions de remplacement plus sûres.

63. Le rapport *The Global Chemicals Outlook* a été lancé en septembre 2012. Il contient une analyse des changements quantitatifs et qualitatifs intervenus dans la production, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques dans les pays en développement et des coûts de l'inaction si l'on n'assure pas la transition vers une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Il propose également une démarche et des outils utiles pour la prise de décisions, afin de prévenir la pollution par les substances chimiques toxiques et de promouvoir des solutions de remplacement plus sûres, accompagnés de recommandations générales et spécifiques pour les activités futures.

64. Le PNUE appuie la mise en œuvre de l'Approche stratégique par le biais d'un certain nombre d'alliances et de partenariats. Ceux-ci comprennent l'initiative de partenariat PNUD-PNUE visant à intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et plans nationaux de développement et l'intégration de la dimension santé-environnement en Afrique par le biais de l'Alliance stratégique PNUE-OMS pour la santé et l'environnement. Des activités visant à lutter contre le trafic illicite ont été entreprises dans plusieurs régions dans le cadre des réseaux régionaux de répression du trafic illicite, qui réunit des organismes nationaux et internationaux ayant des responsabilités dans le domaine du commerce et des mouvements transfrontières de marchandises.

65. Un cadre souple élaboré par le PNUE pour la prévention des accidents chimiques et la préparation à ces accidents a été mis en place dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, avec le soutien du Programme de démarrage rapide de l'Alliance stratégique, notamment.

F. Appui à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination

66. Dans le cadre de l'appui qu'il apporte à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et aux accords multilatéraux sur l'environnement concernant les produits chimiques et les déchets, le PNUE continue de fournir aux pays un soutien en matière de développement des capacités ainsi qu'une assistance pour les aider à respecter leurs obligations au titre de ces accords. Cet appui a pour but de rassembler des informations nationales sur les rejets non intentionnels de polluants organiques persistants, aider à concevoir un large éventail de projets nationaux et régionaux financés par le FEM et contribuer au Plan mondial de surveillance des polluants organiques persistants au titre de la Convention de Stockholm.

67. Le PNUE a participé activement aux réunions d'experts et aux réunions mondiales ou régionales de représentants de pays organisées par le secrétariat de la Convention de Stockholm, y compris les sixième et septième réunions du groupe d'experts de l'Outil, tenues en novembre 2011 et novembre 2012 respectivement, ainsi qu'aux réunions du Groupe de coordination au titre du Plan mondial de surveillance, tenues en mars 2011 et en octobre 2012. La participation du PNUE a abouti à l'élaboration de directives révisées pour l'établissement des inventaires des rejets toxiques et la préparation de rapports sur les polluants organiques persistants pour le Plan mondial de surveillance. Les projets de renforcement des capacités financés par le FEM et le Programme de démarrage rapide ont aidé 32 pays d'Afrique, d'Amérique latine et des îles du Pacifique.

68. Comme suite à la décision SC-5/6 de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, le PNUE a accepté, en 2012, d'assumer la direction de l'Alliance mondiale pour la mise au point de produits, méthodes et stratégies de remplacement du DDT pour la lutte antivectorielle, à la suite du secrétariat de la Convention de Stockholm. Le comité directeur de l'Alliance a tenu sa première réunion à Nairobi en août 2012; il s'est accordé sur un plan de travail et un budget pour sa mise en œuvre ainsi que sur la répartition des tâches inscrites à son programme de travail entre des groupes thématiques d'experts; le PNUE et le secrétariat de la Convention de Stockholm sont en quête d'un financement pour sa mise en œuvre.

69. Comme suite à la décision SC-5/7 de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, le PNUE a également accepté, en 2012, de prendre la direction du Réseau pour l'élimination des PCB, précédemment assumée par le secrétariat de la Convention de Stockholm. Le Comité consultatif du Réseau a tenu sa quatrième réunion en septembre 2012; le Comité a convenu d'un plan de travail et d'un budget pour sa mise en œuvre et pour la poursuite des travaux des groupes thématiques chargés d'exécuter certaines parties du plan de travail; le PNUE et le secrétariat de la Convention de Stockholm sont en quête d'un financement pour sa mise en œuvre.

VI. Activités menées par le PNUE comme suite à la section IV de la décision 26/3 concernant la gestion des déchets, y compris la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques

70. Dans sa décision 26/3, le Conseil d'administration a demandé au Directeur exécutif d'entreprendre un certain nombre d'activités liées à la gestion des déchets, question d'intérêt général revêtant de plus en plus d'importance pour le développement durable. Le Conseil a pris note du rôle joué par le Centre international d'écotechnologie (CIET) basé à Osaka (Japon), créé par un accord conclu en 1992 avec le Gouvernement japonais. Depuis fin 2011, le Centre s'occupe exclusivement des questions relatives à la gestion des déchets.

A. Gestion intégrée des déchets

71. Le PNUE a poursuivi son programme sur la gestion intégrée des déchets solides, en place depuis longtemps, dans le but de développer les capacités locales et d'aider à l'établissement de plans municipaux. En 2011 et en 2012, des projets ont été exécutés au Cambodge, en Éthiopie, en Thaïlande et au Viet Nam. Une formation a été dispensée aux équipes locales affectées aux projets dans les domaines suivants : collecte de données sur les déchets, évaluation des systèmes actuels de gestion des déchets, définition d'objectifs, identification des préoccupations des parties prenantes et planification. D'autres activités connexes ont été menées à bien, notamment la fourniture d'un soutien à la Thaïlande pour l'aider à élaborer un projet de directives sur la gestion des déchets alimentaires, ainsi que l'envoi d'une mission internationale d'experts conduite par le PNUE dans la région de Tohoku (Japon), sinistrée par le tsunami, pour échanger des expériences sur la gestion des débris laissés par les catastrophes.[3] Le Centre international d'écotechnologie (CIET) a organisé à Osaka (Japon), les 19 et 20 avril 2012, un atelier sur la gestion intégrée des déchets solides pour la région Asie-Pacifique ayant pour but de revoir les projets pilotes, la formation et l'information en ligne. Le PNUE a également collaboré avec l' UNITAR pour offrir une formation régionale à la gestion des déchets solides à l'échelle des municipalités dans la région Asie-Pacifique.

72. L'accent mis par le Conseil d'administration sur la gestion intégrée des déchets a été repris par la Conférences des Nations Unies sur le développement durable, où les Chefs d'État et de Gouvernement ont préconisé l'élaboration de politiques, stratégies, lois et réglementations nationales et locales complètes dans le domaine de la gestion des déchets, et où ils se sont engagés à poursuivre les efforts visant à réduire, réutiliser et recycler les déchets. En août 2012, le PNUE et l'UNITAR ont commencé à établir des directives pour l'élaboration, l'examen et la mise à jour des stratégies nationales pour la gestion des déchets.

B. Transformation des déchets en énergie

73. En 2011 et en 2012, le PNUE a élargi ses travaux sur les déchets de biomasse agricole en exécutant des projets de démonstration au Cambodge, en Inde, au Népal, au Pakistan, aux Philippines et au Sri Lanka. Ces projets avaient notamment pour but de définir les caractéristiques des déchets de biomasse agricole et de quantifier ces déchets, d'analyser les modes actuels d'utilisation et d'évacuation des déchets de biomasse, l'identification de techniques appropriées pour convertir ces déchets en énergie et la fourniture de conseils sur l'application de ces techniques. Le PNUE a également réalisé une étude de faisabilité technique et économique sur la conversion des déchets de palmiers à huile en Malaisie en une ressource durable. Un atelier régional sur les déchets de biomasse agricole à l'intention des pays d'Amérique centrale s'est tenu à Panama en décembre 2012. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les Chefs d'État et de Gouvernement se sont engagés à accroître l'énergie récupérée à partir des déchets.

[3] http://www.unep.org/ietc/InformationResources/Events/SeminarinOsaka/tabid/79552/Default.aspx.

C. Déchets d'équipements électriques et électroniques

74. Le PNUE a continué d'aider les gouvernements à renforcer les capacités et élaborer des stratégies pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques et à s'acquitter de leurs obligations internationales en la matière. En 2011 et en 2012, les travaux ont porté plus particulièrement sur les systèmes de « reprise » pour faciliter la récupération des appareils usagés en vue de leur recyclage ou de leur élimination, ainsi que sur la coopération entre le secteur public et le secteur privé. Un nouveau manuel sur les systèmes de « reprise »[4] donne des conseils pour savoir comment élaborer des stratégies en partenariat avec le secteur privé, les consommateurs et autres parties prenantes. Ce manuel vient compléter de précédents manuels sur les inventaires et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques. Un atelier international de formation sur les systèmes de reprise s'est tenu à Osaka (Japon) du 13 au 15 juillet 2011. Un dialogue multipartite sur le thème « Relever les défis posés par les déchets d'équipements électriques et électroniques par le biais de la coopération entre le secteur public et le secteur privé » s'est déroulé à Osaka (Japon) du 18 au 20 juillet 2012, débouchant sur un document intitulé « Les futurs besoins dans le domaine des DEEE : un appel à l'action »[5].

75. Le PNUE a facilité la coordination par le biais du Partenariat mondial pour la gestion des déchets, dans le cadre duquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dirige un domaine d'intervention sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les Bureaux du PNUE ont apporté leur concours au Forum panafricain sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, qui s'est tenu à Nairobi du 14 au 16 mars 2012 sous les auspices du secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Le PNUE a appuyé l'initiative « Résoudre le problème des déchets d'équipements électriques et électroniques » en organisant à Accra, du 25 au 29 juin 2012, un stage de formation sur le thème « e-waste academy ». Le PNUE a également participé à d'autres activités, notamment un atelier sur les contrefaçons tenu à Bangkok les 4 et 5 juillet 2012 sous les auspices de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), un atelier de formation sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques organisé par l'ONUDI et par le Centre des Nations Unies pour le développement régional (CNUDR) à Hanoï du 10 au13 juillet 2012, et un atelier tenu à Cebu (Philippines), du 20 au 23 novembre 2012, sous les auspices du Réseau asiatique pour la prévention des mouvements transfrontières illicites de déchets dangereux. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a appelé l'attention sur les problèmes particuliers liés aux déchets solides tels que les déchets d'équipements électroniques et les matières plastiques.

D. Partenariat mondial pour la gestion des déchets

76. Le Partenariat mondial pour la gestion des déchets a été lancé en novembre 2010 avec, pour secrétariat, le Centre international d'écotechnologie (CIET). En décembre 2011, les organisations chefs de file des six premiers domaines d'intervention du Partenariat, à savoir la gestion intégrée des déchets solides, la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets de biomasse agricole, les déchets et les changements climatiques, les détritus rejetés en mer et la minimisation des déchets, ont élaboré leurs plans de travail respectifs. Les 5 et 6 novembre 2012, la première Conférence biennale sur le Partenariat s'est tenue à Osaka (Japon) pour passer en revue les activités engagées et examiner les défis à relever, les opportunités à saisir et les nouveaux développements dans le domaine de la gestion des déchets, notamment l'approche consistant à considérer les déchets comme des ressources.

77. Diverses consultations ont déjà été engagées dans le cadre du Partenariat. Pour que le Partenariat soit mieux à même de répondre aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition en matière de gestion des déchets, le secrétariat a préparé en 2012 un rapport sur les besoins de développement des capacités, tels qu'exprimés par les parties prenantes. Cette évaluation des besoins sera mise à jour tous les deux ans. La plateforme d'information en ligne sera élargie et continuera d'être étendue. Pour améliorer la coopération et la coordination, le Partenariat a mis en place un réseau qui comprend l'ONUDI, l'UNITAR, l'UNCRD et la Banque mondiale, ainsi que des organisations de la société civile, y compris l'Association internationale Déchets solides (ISWA).

[4] http://www.unep.org/ietc/Portals/136/Events/WEEE-E%20workshop%20July%202011/UNEP_Ewaste_Manual3_TakeBackSystem.pdf

[5] Le compte rendu de l'atelier peut être consulté sur le site http://www.unep.org/ietc/OurWork/WasteManagement/MeetingsWorkshops/E-WasteworkshopJuly2012/tabid/79644/Default.aspx.

78. Par souci de complémentarité et pour éviter les doubles emplois, le secrétariat du Partenariat reste en contact, notamment, avec le secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Le Partenariat a été reconnu par la Conférence des Parties à la Convention de Bâle dans sa décision BC-10/19 relative au Programme de partenariats de la Convention de Bâle, adoptée à sa dixième réunion, tenue à Cartagena (Colombie) du 17 au 21 novembre 2011.

E. Soutien à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination

79. Dans le cadre du soutien qu'il apporte à la mise en œuvre de la Convention de Bâle, le PNUE apporte une assistance technique au secrétariat de la Convention pour l'aider à mettre au point des fiches sur les techniques de destruction des déchets qui sont des polluants organiques persistants. Sur l'invitation du Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle à sa huitième réunion, le PNUE a entrepris de réviser les directives techniques sur les déchets constitués de polluants organiques persistants ou contaminés fortuitement par de tels polluants.

80. Le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique soutient également la mise en œuvre de la Convention de Bâle dans le cadre de six projets d'une valeur totale de 1 437 267 dollars.

VII. Activités menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement comme suite à la section V de la décision 26/3 relative aux dispositions finales

81. Comme suite à la demande du Directeur exécutif de contribuer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en novembre 2011 le PNUE a soumis un document de réflexion dans le cadre des préparatifs de la Conférence. Ce document comportait un texte sur les produits chimiques et les déchets dans divers contextes, notamment le renforcement de l'Approche stratégique.

82. Les questions concernant les produits chimiques et les déchets sont abordées dans le Document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons », aux paragraphes 213 à 223, dans lequel les Chefs d'État et de Gouvernement ont exprimé leur soutien à la contribution du PNUE à la Conférence et ont noté, entre autres, que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour intensifier les travaux dans le domaine du renforcement des capacités, y compris par le biais de partenariats, de l'assistance technique et de structures de gouvernance améliorées. Ils ont encouragé les pays et les organisations qui auront progressé dans la voie d'une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020 à aider les autres pays en mettant en commun leurs connaissances, leur expérience et leurs meilleures pratiques, et demandé que davantage d'efforts soient faits par-delà les pays et les régions pour combler les lacunes dans la réalisation des engagements pris.

83. Ils ont également préconisé la poursuite et la création de partenariats public-privé novateurs en vue du renforcement des capacités et des technologies pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris la prévention des déchets. Ils ont encouragé la mise au point de substances plus sûres et plus respectueuses de l'environnement pour remplacer les substances dangereuses présentes dans les produits et utilisées dans les procédés industriels par le biais, notamment, de l'évaluation du cycle de vie, l'information publique, la responsabilité élargie du producteur, la recherche-développement, l'écoconception et le partage des connaissances, selon les besoins.

84. Enfin, ils ont vivement engagé les pays et autres parties prenantes à prendre toutes les mesures possibles pour prévenir une mauvaise gestion des déchets dangereux et leur mise en décharge illicite, en particulier dans les pays où les capacités de traitement de ces déchets sont limitées.